

VILLE DE RIORGES

N° 1_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 24 MAI 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 mai 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Martine SCHMÜCK, Jacky BARRAUD, *adjoints* ; Nicole AZY, Pierre BARNET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILLIERE, Andrée RICCETTI, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Stéphane JEVAUDAN

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|-----------------------|--------------------------|
| Martine SCHMÜCK | Eric MICHAUD |
| Jacky BARRAUD | Michelle BOUCHET |
| Nicole AZY | Chantal LACOUR |
| Pierre BARNET | Alain ASTIER |
| Isabelle BERTHELOT | Véronique MOUILLER |
| Blandine LATHUILLIERE | Pascale THORAL |
| Andrée RICCETTI | Suzanne LACOTE |
| Guy CONSTANT | Jacqueline RUBLON |
| Patrice RIVOIRE | Martine LAROCHE-SZYMCZAK |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-1_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE
DU 22 MARS 2018, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 22 mars 2018, les décisions municipales suivantes ont été prises :

| | | |
|---------|--|--------------|
| 2018.18 | Logiciel CART@DS (géosphère) - Approbation d'un contrat de maintenance à conclure avec la société GFI <i>De Quétigny (21800), pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois – Redevance annuelle : 1 621,66 € HT</i> | 26 mars 2018 |
| 2018.19 | Communication - Approbation d'un contrat de production et de diffusion audiovisuelle conclu avec Yohann SUBRIN <i>Pour une durée de 9 mois (du 1^{er} avril au 31 décembre 2018) - Réalisation de vidéos présentant les activités et actions de la ville de Riorges – Prestation forfaitaire : 3 800 € HT</i> | 26 mars 2018 |
| 2018.20 | Convention d'occupation à titre précaire du logement B3 - Groupe scolaire de Beaucueil <i>Logement F3 pour une durée de un an</i> | 27 mars 2018 |
| 2018.21 | Convention d'occupation à titre précaire du logement B6 - Groupe scolaire de Beaucueil <i>Logement F2 pour une durée de un an</i> | 27 mars 2018 |
| 2018.22 | Prestation mailing "nouveaux voisins" - Approbation d'un contrat de prestation à passer avec La Poste <i>Pour une durée de six mois – 108 € TTC pour l'abonnement semestriel et 20,40 € TTC pour la livraison mensuelle Annule et remplace DM 2018.03 du 4 janvier 2018</i> | 28 mars 2018 |

.../...

| | | |
|---------|--|---------------|
| 2018.23 | Réalisation d'un enherbement par projection de type hydromulching - Approbation du marché à passer avec la société Lantana Treyve Paysages De Saint-Didier-la-Forêt (03) pour un montant de 11 700 € HT | 24 avril 2018 |
| 2018.24 | Organisation et réalisation d'un spectacle pyrotechnique sonorisé - Approbation du marché à passer avec la société ARSOTEC PYROTECHNIE De Saint-Christophe-sur-Dolaizon (43370), pour un montant de 9 500 € TTC – Marché conclu pour le 13 juillet 2018 – Il pourra être reconduit expressément pour les 13 juillet 2019, 2020 et 2021 | 27 avril 2018 |

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 mai 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-1_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018